



# Conditions générales des formations de la Chambre d'agriculture



## Organisation des formations

### Prérequis

Les formations ne nécessitent pas de connaissances préalables, sauf pour les stages où un prérequis est spécifié.

### Animateurs et intervenants

Chaque formation, conduite par un animateur responsable du stage, est décrite dans le catalogue. Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs. Les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

Pour toute précision, contactez le responsable de stage indiqué pour le module concerné.

### Méthodes pédagogiques

L'alternance des méthodes pédagogiques est privilégiée : apports théoriques, échanges en groupes, travail sur des cas concrets, visites, témoignages...

Nous recueillons vos attentes au début de chaque stage. Une évaluation individuelle et collective de vos acquis et satisfaction est réalisée en fin de formation pour adapter au mieux les prochains contenus.

### Horaires

Les formations sont d'une durée de 7 h par jour. Elles démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 18 h.

## Conditions d'inscription

### Public

Les sessions sont destinées prioritairement aux actifs agricoles et aux jeunes en parcours d'installation. Elles sont ouvertes également aux salariés agricoles, aux anciens exploitants et à toute autre personne, sauf mention particulière indiquée dans le descriptif.

### Inscription

Pour la bonne organisation des stages proposés par la Chambre d'agriculture, l'inscription doit lui parvenir au moins 2 semaines avant le stage. Elle sera enregistrée

dès réception de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture. Vous recevrez la convocation de stage avec le programme et les conditions pratiques : date et horaire, lieu, coût et le contrat de formation à nous retourner signé pour valider votre inscription.

**Salariés agricoles** : contactez votre délégation régionale du FAFSEA avant le stage pour connaître les conditions de prise en charge de la formation : 01 57 14 05 40.

**Désistement** : vous disposez d'un délai de 7 jours avant la formation pour annuler votre inscription. Au-delà, les frais de stage restent acquis à la Chambre d'agriculture.

## Tarifs et dispositions financières

### Tarifs des formations de la Chambre d'agriculture

Nos tarifs tiennent compte du statut des stagiaires, du coût de la formation et des cofinancements espérés.

- Agriculteur contributeur VIVEA à jour de sa cotisation, parcours PPP, ancien exploitant : de 21 € à 91 €/jour  
A défaut, le prix «autres publics» sera appliqué.
- Autres publics : 200 €/jour

Nos tarifs sont nets de taxe. Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du participant ou de son employeur.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée ainsi qu'une attestation de présence. Conservez ces documents pour justifier du crédit d'impôt, de l'aide au remplacement, de votre parcours professionnel et PPP ou pour la prise en charge FAFSEA.

### Report ou annulation

La Chambre d'agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation si le nombre d'inscrits est insuffisant ou si le financement VIVEA n'est pas accordé. Les frais de formation seront retournés.